



éduquer à LA CITOYENNETÉ MONDIALE

MODALITÉS DE PARTICIPATION à destination des ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE année 2018-2019

Une approche éducative ouverte.
Une pédagogie participative, interactive et réflexive.
Un accompagnement tout au long du projet.

dispositif soutenu par



dispositif proposé et piloté par



solidarité internationale et développement



Pré requis

L'association souhaitant participer aux Tandems solidaires doit :

- ◆ renseigner et transmettre le formulaire de candidature avant le 30 septembre 2018 à Occitanie Coopération,
- ◆ s'engager à respecter ses engagements auprès du ou des établissements qui l'aura sélectionnée,
- ◆ s'assurer qu'elle est bien en capacité de mener le projet à son terme,
- ◆ s'être acquitté de l'adhésion annuelle à Occitanie Coopération.

En cas de sélection par un établissement scolaire, l'association s'engage à :

- ◆ participer aux temps de formation organisés par Occitanie Coopération,
- ◆ co-rédiger avec l'établissement scolaire le bilan de l'action menée par le Tandem solidaire et à le transmettre à Occitanie Coopération à la date fixée,
- ◆ présenter l'action réalisée lors de la journée de restitution-bilan.

Pourquoi inscrire son action d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale dans le dispositif Tandems solidaires ?

- pour se faire connaître des établissements scolaires de l'Académie de Toulouse et de la Direction régionale de l'alimentation et de l'agriculture,
- pour valoriser son action et ses savoir-faire,
- pour mobiliser un autre public autour de ses actions de solidarité internationale,
- pour bénéficier de l'accompagnement d'Occitanie Coopération tout au long du projet du Tandem solidaire.





LES ÉTAPES

MAI-SEPTEMBRE 2018

- **Appel à participation** diffusé auprès des établissements scolaires de l'Académie de Toulouse, des associations de solidarité internationale et des établissements d'enseignement agricole d'Occitanie.

30 SEPTEMBRE 2018

- Date limite de réception des dossiers de participation.

OCTOBRE 2018

- Validation des dossiers.
- Mise en relation avec les établissements scolaires.
- Co-définition de l'action à mener avec les élèves (dossier-projet).
- Transmission du dossier-projet à Occitanie Coopération **avant le 5 novembre 2018.**

NOVEMBRE 2018

- Démarrage des projets.

DECEMBRE 2018

- **Atelier-initiation** (1 jour) à l'éducation à la citoyenneté mondiale pour tous les Tandems solidaires constitués.

JUIN 2019

- Chaque Tandem solidaire présente et valorise les actions réalisées par les élèves auprès des autres classes de l'établissement et/ou des parents d'élèves et/ou des représentants de l'Académie de Toulouse, de la Draa et/ou des partenaires mobilisés.
- **Le bilan** (formulaire spécifique) de chaque Tandem solidaire est transmis à Occitanie Coopération.
- Organisation par Occitanie Coopération d'une **journée de bilan et retours d'expérience** des Tandems solidaires 2018-2019.





Soutien financier

Pour l'année scolaire 2018-2019, Occitanie Coopération souhaite encourager l'engagement des enseignants et des associations en attribuant **une contribution plafonnée à 500€** par projet-tandem, dans la limite de l'enveloppe disponible.

Cette contribution est versée à la condition de la réception par Occitanie Coopération

- du bilan du projet co-écrit par les deux parties à la date fixée,
- de la facture justificative des dépenses engagées.

Par ailleurs, Occitanie Coopération mobilise les collectivités locales pour l'attribution d'un financement spécifique et valorise les Tandems solidaires auprès des élus en charge des questions de citoyenneté, jeunesse et/ou solidarité internationale.



occitanie
coopération

réseau régional multi-acteurs

de la coopération et de la solidarité internationale

www.oc-cooperation.org

contact Tandems solidaires

Aurélie Bouniort - tél 05 32 26 26 74

abouniort@oc-cooperation.org

